



Fiche signalétique

Date de révision 28-oct.-2015

Version 7

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	HI TEMP HOT PAINT (HP-15 ORANGE)
Code du produit	056.000HP15.071
N° ID/ONU	UN1950
Utilisation recommandée	Aérosol, Peinture

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus
de renseignements

The Valspar Corporation
PO Box 1461
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.
1915 Second St. W.
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Peut provoquer le cancer Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut provoquer somnolence ou vertiges Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Provoque des lésions oculaires graves

Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable

A Compressed gases

D2A - Matières très toxiques

D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 1 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

YEUX

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

ENTREPOSAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F) Garder sous clef Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	25 - 50
Propane	74-98-6	10 - 25
Isobutyl acetate	110-19-0	10 - 25
Butane	106-97-8	10 - 25
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	64742-89-8	5 - 10
Barium sulfate	7727-43-7	1 - 3
C.I. Pigment Orange 20	12656-57-4	1 - 3
Xylenes	1330-20-7	1 - 3
1-Butanol	71-36-3	1 - 3
TOLUÈNE	108-88-3	1 - 3
C.I. Pigment Red 108	58339-34-7	0.3 - 1
Ethylbenzene	100-41-4	0.3 - 1
C.I. Pigment Yellow 35	8048-07-5	0.1 - 0.3

Section 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Rincer la peau à l'eau/se doucher

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 2 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Symptômes	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide inflammable.

Point d'éclair -31 °F / -35 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
---	--------------------------------

Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
--	--------------------------------

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
-----------------------	---------------------------------

Sensibilité aux décharges	Aucun renseignement disponible.
---------------------------	---------------------------------

électrostatiques

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Acetone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m ³	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
Isobutyl acetate 110-19-0	TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³	TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 700 mg/m ³
Butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 600 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	
Barium sulfate 7727-43-7	TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction
C.I. Pigment Orange 20 12656-57-4	TWA: 0.01 mg/m ³ Cd TWA: 0.002 mg/m ³ Cd respirable fraction TWA: 0.2 mg/m ³ Se	TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ Se
Xylenes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³

1-Butanol 71-36-3	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m ³	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	TWA: 20 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m ³ S*	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m ³
TOLUÈNE 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ S*	TWA: 20 ppm Adverse reproductive effect	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ S*	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm
C.I. Pigment Red 108 58339-34-7	TWA: 0.01 mg/m ³ Cd TWA: 0.002 mg/m ³ Cd respirable fraction TWA: 0.2 mg/m ³ Se	TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ Se
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
C.I. Pigment Yellow 35 8048-07-5	TWA: 0.01 mg/m ³ Cd TWA: 0.002 mg/m ³ Cd respirable fraction	TWA: 0.002 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³	TWA: 0.01 mg/m ³ TWA: 0.002 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Aérosol

Aspect

Aucun renseignement disponible

Odeur

Solvant

Couleur

Orange

Seuil olfactif

Aucun renseignement disponible

Valeur du pH

Aucun renseignement disponible

Point de fusion/point de congélation

Aucun renseignement disponible

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Aucun renseignement disponible °C / °F

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 5 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Point d'éclair	-35 °C / -31 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Density (lbs per US gallon)	6.23
Densité	.75
Solubilité(s)	Non déterminé
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Bases fortes. Agents oxydants forts. Acides forts.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes de soufre.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

INGESTION

Non applicable

INHALATION

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone	-	-	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
Propane	-	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
Isobutyl acetate	= 15400 mg/kg (Rat)	> 17400 mg/kg (Rabbit)	-
Butane	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	-	= 3000 mg/kg (Rabbit)	-
Barium sulfate	-	-	-
C.I. Pigment Orange 20	-	-	-

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 6 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Xylenes	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
1-Butanol	= 700 mg/kg (Rat)	= 3402 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
TOLUÈNE	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
C.I. Pigment Red 108	-	-	-
Ethylbenzene	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
C.I. Pigment Yellow 35	-	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation cutanée Non applicable

Sensibilisation respiratoire Non applicable

Mutagenicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer somnolence ou vertiges

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Risque d'aspiration Non applicable

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
C.I. Pigment Orange 20	A2	Group 1	Known	X
C.I. Pigment Red 108	A2	Group 1	Known	X
Ethylbenzene	A3	Group 2B		X
C.I. Pigment Yellow 35	A2	Group 1	Known	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérigène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérigène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérigène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin grave selon DOT.

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Acetone	-	6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	12600 - 12700 mg/L Daphnia magna 48h EC50 10294 - 17704 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Propane	-	-	-
Isobutyl acetate	-	-	-
Butane	-	-	-
SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	= 4700 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	-	-

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 7 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Barium sulfate	-	-	-
C.I. Pigment Orange 20	-	-	-
Xylenes	-	7.711 - 9.591 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 23.53 - 29.97 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 = 780 mg/L <i>Cyprinus carpio</i> 96h LC50 > 780 mg/L <i>Cyprinus carpio</i> 96h LC50 30.26 - 40.75 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96h LC50 = 19 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 = 13.4 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 2.661 - 4.093 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 13.5 - 17.3 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 13.1 - 16.5 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50	= 0.6 mg/L <i>Gammarus lacustris</i> 48h LC50 = 3.82 mg/L water flea 48h EC50
1-Butanol	> 500 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 72 h EC50 > 500 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 96 h EC50	= 1740 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 100000 - 500000 µg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 = 1910000 µg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 1730 - 1910 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50	= 1983 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50 1897 - 2072 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50
TOLUÈNE	= 12.5 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 72 h EC50 > 433 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 96 h EC50	15.22 - 19.05 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 50.87 - 70.34 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96h LC50 = 28.2 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96h LC50 = 54 mg/L <i>Oryzias latipes</i> 96h LC50 11.0 - 15.0 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 = 5.8 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 14.1 - 17.16 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 5.89 - 7.81 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 = 12.6 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50	5.46 - 9.83 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50 = 11.5 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50
C.I. Pigment Red 108	-	-	-
Ethylbenzene	1.7 - 7.6 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 96 h EC50 > 438 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 72 h EC50 = 4.6 mg/L <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 72 h EC50	9.1 - 15.6 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 = 9.6 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96h LC50 = 32 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96h LC50 7.55 - 11 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96h LC50 = 4.2 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50 11.0 - 18.0 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h LC50	1.8 - 2.4 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48h EC50
C.I. Pigment Yellow 35	-	-	-

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 8 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Acetone	-0.24
Propane	2.3
Isobutyl acetate	1.72
Butane	2.89
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	-
Barium sulfate	-
C.I. Pigment Orange 20	-
Xylenes	3.15
1-Butanol	0.785
TOLUÈNE	2.65
C.I. Pigment Red 108	-
Ethylbenzene	3.118
C.I. Pigment Yellow 35	-

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales
Emballages contaminés	Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
N° ID/ONU	UN1950	UN1950	UN1950
Nom officiel d'expédition	Aérosols	Aérosols	Aérosols
Classe de danger	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage			
Danger pour l'environnement	Non applicable		
Polluant marin	Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin grave selon le TMD		
Dispositions particulières	EmS-N° F-D, S-U		
Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention IBC	MARPOL 73/78 et au Recueil Aucun renseignement disponible		

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription
DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC	

Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable
A Compressed gases
D2A - Matières très toxiques
D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Code du produit 056.000HP15.071 Part 4 Substance

Propane	Part 5, Individual Substances
Isobutyl acetate	Part 4 Substance
Butane	Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance
SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	Part 5, Other Groups and Mixtures
C.I. Pigment Orange 20	Part 1, Group B Substance
Xylenes	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups
1-Butanol	Part 1, Group A Substance
TOLUÈNE	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
C.I. Pigment Red 108	Part 1, Group B Substance
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance
C.I. Pigment Yellow 35	Part 1, Group B Substance Part 1, Group A Substance

SGH - Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

DANGER

MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage,

les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 10 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

AUTRES DANGERS

Provoque une légère irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé 2*

* = *Danger chronique pour la santé*

Inflammabilité 4

Dangers physiques 0

PROTECTION INDIVIDUELLE X

Adresse du fournisseur

Valspar Consumer Headquarters 8725 W. Higgins Rd. Suite 1000 Chicago, IL 60631 773-628-5500	The Valspar Corporation 4999 36th St. Grand Rapids, MI 49512 800-253-3957	Valspar Plasti-Kote 1636 Shawsone Dr. Mississauga, Ontario L4W 1N7 905-671-8333
--	--	--

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 28-oct.-2015

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique

Code du produit 056.000HP15.071

PAGE 11 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS